

Associations : bilan du dispositif local d'accompagnement



© 2023 Les Echos Publishing

Le dispositif local d'accompagnement (DLA) a été créé au début des années 2000, par l'État et la Caisse des dépôts, afin d'apporter un soutien aux employeurs de l'économie sociale et solidaire dont font partie les associations. L'objectif étant de leur permettre de développer et de consolider leur activité et de créer ou de pérenniser des emplois.

Depuis 2003, 71 000 structures, dont 95 % d'associations, ont profité de ce dispositif. Les accompagnements du DLA, dotés d'un budget de 26,5 millions d'euros en 2022, ont porté en priorité sur trois thématiques, à savoir le projet et la stratégie de la structure (42 %), son organisation interne (13 %) et la diversification de ses financements (9 %).

Grâce au DLA, les effectifs salariés des structures accompagnées ont progressé de 9,1 % entre 2020 et 2022 et les postes en équivalent temps plein de 13,6 %. Par ailleurs, les deux tiers d'entre elles ont vu leur assise économique et financière s'améliorer et se stabiliser (augmentation du produit d'exploitation moyen, des fonds propres et du nombre de jours de fonds de roulement).

[DLA Performance – édition 2023](#)

© 2023 Les Echos Publishing